

Le Billet

de Nancy Cattan



Questions
contre réponses

Des questions qui n'écourent pas les réponses, puisqu'elles les ont déjà. Des réponses qui ont oublié de se poser des questions. Pardon pour cette réflexion un peu lapidaire, mais il est parfois nécessaire de forcer le trait pour essayer de comprendre. Comprendre pourquoi on peine tant à traiter certains sujets de société majeurs et complexes. Les politiques font mine d'interroger quand leur plan d'action est déjà en grande partie construit. Et les citoyens proposent souvent des réponses qui ne supportent ni contradictions ni questionnements. Dialogue de sourds. On peut en mesurer l'impact dramatique à l'échelle d'une maladie complexe, comme l'endémétrie. En interrogeant les femmes sur leurs douleurs, certains médecins avaient déjà conclu qu'elles étaient « hystériques ». Des femmes de leur côté savaient, sans plus interroger. Aujourd'hui, le dialogue se rétablit au bénéfice de tous. Enfin, les questions rencontrent les réponses. Et inversement.

Entendre par le crâne quand l'oreille est sourde

À la une Les implants transcrâniens sont parfois l'unique moyen pour des patients souffrant de perte auditive voire de surdité unilatérale totale

Le concept ? Permettre aux personnes souffrant de surdité, d'entendre par le... crâne ! « Le principe des implants auditifs à ancrage osseux repose sur la transmission osseuse des ondes acoustiques. Ils permettent de court-circuiter les voies naturelles en passant par le crâne », résume le Dr Stéphane Ayache, chirurgien ORL au centre hospitalier Simone-Veil de Cannes.

Concrètement, un appareil acoustique (audioprocésseur) est fixé sur un implant placé et ostéo-intégré au niveau de l'os temporal. Il va capter le signal sonore, le convertir en une vibration mécanique qui est transmise à l'oreille interne via l'implant et les os du crâne. Ce mode de transmission permet ainsi de court-circuiter l'oreille externe et l'oreille moyenne.

« Les implants à ancrage osseux concernent les patients ne pouvant pas s'appareiller avec des appareils auditifs conventionnels et qui souffrent d'une perte auditive dite de transmission (qui impacte l'oreille externe ou moyenne), précise le Dr Ayache [lire interview en page suivante]. Ils sont aussi une solution pour les personnes victimes de perte auditive totale sur un



Le système de fixation du microphone peut se faire soit en étant clipsé sur une partie intermédiaire en titane au travers de la peau (photo ci-dessus), soit en étant aimanté par la peau (dans ce cas, aucune pièce intermédiaire ne traverse la peau). (DR)

côté, en permettant la transmission du son à l'oreille qui entend bien, de l'autre côté. C'est très important, dans la mesure où cela va ramener des informations auditives du côté de l'oreille sourde, aidant ainsi le patient à retrouver une certaine forme d'orientation dans l'espace. » L'intervention est réalisée en ambulatoire, sous anesthésie locale ou générale. « Le geste chirurgical est très simple ; on réalise une in-

cision de quelques centimètres derrière l'oreille – sans ouvrir le crâne évidemment – pour ancrer l'implant dans la profondeur de l'os. Lorsque la cicatrisation est complète, l'audioprothésiste installe le microphone et fait les réglages. »

Des tests pré-implants

Si ces dispositifs ont déjà fait leur preuve, ils bénéficient de progrès récents. « L'arrivée sur le marché

de nouveaux matériaux et d'implants sous-cutanés aimantés a permis de diminuer les complications locales et de réduire la gêne esthétique liée à ce type d'aide auditive », résume le spécialiste. Et surtout des tests ont été mis au point qui permettent de s'assurer avant l'intervention, que le patient en tirera bien bénéfice. « Si les tests pré-implants ne donnent pas de bons résultats, on doit renoncer à l'implantation ». Une issue accueillie avec tristesse, sachant que ces dispositifs transcrâniens – remboursés à 100 % depuis le 15 novembre 2019 – sont le dernier recours pour un certain nombre de patients. « Quel que soit le type de surdité, il arrive malheureusement que ni l'appareillage ni la chirurgie conventionnelle, ne puissent être envisagés. Ou alors que les résultats obtenus sont insuffisants. » Les personnes sont alors condamnées à l'isolement social. Joëlle en témoigne [lire page suivante]. Mais, pour elle, la page est tournée.

NANCY CATTAN
ncattan@nicematin.fr

Le dossier continue page suivante.